

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITE DE DÉPLOIEMENT DE LA BAN

- Point d'avancement BAL et BAN
- La base adresse nationale à l'INSEE

Liste des participants

Nom	Fonction
Bertrand MONTHUBERT	CNIG
Éric LESAGE	INSEE
Laurent BROCHET	INSEE
Claire APPARITIO	DGFiP
Emmanuelle CABON	DGFiP
Frédérique WILLIAMS	BAN – IGN
Loïc REBOURS	ENEDIS (Représentant GT acteurs nationaux et standard adresse)
Pierre LAULIER	CNIG
Benoît MORANDO	CNIG

Pièce jointes :

- Présentations faites en séance disponibles sur <https://cnig.gouv.fr/comite-de-deploiement-de-la-base-adresse-nationale-a25933.html>

Echanges

Point d'avancement BAL / BAN

Avancement du déploiement des BAL (voir : <https://adresse.data.gouv.fr/deploiement-bal>)

A ce jour, 81% des communes ont publié leur BAL ; on constate une progression constante mais un infléchissement du nombre de nouvelles publications ces derniers mois.

Avancement du déploiement de l'Id-BAN

Rappel : la génération des idban s'effectue sur le stock de données par les producteurs au fur et à mesure de la publication des BAL. Un onglet déploiement de l'Id-BAN a été ajouté à la carte de déploiement en ligne.

La majorité des grandes agglomérations a fait le travail de mise à niveau et plus de 80% des adresses disposent maintenant du nouvel idban.

La publication de la version 1.5 du format BAL qui impose désormais l'Id-BAN a été un bon levier pour son déploiement. L'objectif est d'atteindre 95% d'adresses avec Id-BAN d'ici la fin de l'année Il est envisagé en septembre une opération de mise à niveau automatique des idban sur les BAL anciennes (dans l'outil MesAdresses)

Des contrôles d'intégrations des Id-BAN ont été ajoutés pour fiabiliser le dispositif. Le nouveau format d'export BAN en json et fichiers différentiels associés est en phase de finalisation.

Statistiques

Des métriques d'impact sont définis autour des différents usages de la BAN : APIs, téléchargements de fichiers, visites sur le site adresse. Ces éléments sont en ligne la page statistiques : <https://adresse.data.gouv.fr/stats>

Les statistiques d'utilisation de l'API de géocodage y seront prochainement ajoutées. Elles sont à reconstruire suite à la migration de l'API dans l'environnement Géoplateforme. Il y a plus d'un milliard d'appels par mois à l'API et un « top-10 » des plus gros utilisateurs de l'API est identifié d'un mois sur l'autre.

A noter que pour les gros utilisateurs nationaux de l'adresse le moyen de consommation se fera plutôt par téléchargement des fichiers différentiels, c'est pour cela que l'Id-BAN et les outils de génération de différentiels sont très attendus. Sur d'autres cas d'usages, l'API est cependant également utilisée, par exemple par Enedis, pour fiabiliser manuellement les adresses.

Il est suggéré de calculer et de diffuser les chiffres concernant le nombre des mises à jour d'adresse dans la BAN. Cela serait utile pour aider à argumenter pour le passage à la BAN pour les grands utilisateurs nationaux

Interopérabilité

A la DGFIP les Id-BAN vont être stockés dans le SI de la DGFIP pour faire des rapprochements automatiques complétés par des interventions manuelles des services. Ce sera notamment l'occasion de rattraper les écarts pour les communes qui n'ont pas envoyé leurs délibérations à la DGFIP. A partir de septembre un écart important sera ainsi comblé. Il

restera cependant à corriger des problèmes de qualité sur ce qui a été saisi par les communes.

Un renforcement des contrôles à l'intégration dans la BAN est en place pour éviter des ruptures de continuité des Id-BAN et préserver la généalogie.

La DGFIP met en outre place en outre son propre contrôle pour s'assurer de la continuité de la présence des Id-BAN. Par exemple certaines communes lors du changement de dénomination d'une voie ont supprimé la voie et en ont créé une nouvelle avec le nouveau nom, ce qui supprime la continuité de l'Id-BAN.

Pour gérer ce genre de situation, il pourrait être utile de donner la possibilité de faire des recherches sur les anciennes voies.

Il est rappelé que la BAN n'est pas un référentiel de voies, le nom de la voie est un attribut de l'adresse et seules les évolutions du nom des voies sont enregistrées dans la BAN.

La création d'un référentiel des voies fait l'objet de réflexions dans la cadre de la fabrique de la donnée territoriale et du GT Voies du CNIG.

Concernant le référentiel des bâtiments (RNB), des rapprochements sont faits toutes les semaines à partir des BAL pour récupérer la liaison avec les nouveaux bâtiments. Une opération de mise à niveau du dispositif est à faire pour appuyer ce rapprochement sur les nouveaux idban, c'est prévu dans la feuille de route du RNB pour T4 2026. (Cet id n'existait pas encore lors de la constitution du RNB).

Modèle BAN à travers le monde

La démarche BAN est saluée comme un modèle pour d'autres démarches de constitution de bases adresse à l'étranger : initiative AddressforAll en Amérique du Sud, récemment initialisation d'une démarche d'adressage au Togo qui s'appuie sur une copie du site [adresse.data.gouv](https://adresse.data.gouv.fr)

Conclusion

Au vu des avancées significatives du déploiement de la BAN, il est proposé qu'un point soit fait lors du plénier du CNIG en décembre.

Présentation de l'utilisation de la base adresse nationale à l'INSEE

1) Le référentiel adresse interne de l'INSEE

Depuis 2025, la BAN est intégrée dans le référentiel interne de l'INSEE (Gaia), qui alimente aussi l'ensemble du service public de la donnée (services statistiques des ministères). Ce référentiel contient les concepts de commune, voie, parcelle, adresse position et lieu géographique. Il peut être interrogé et enrichie grâce à une API.

2) Le recensement de la population

L'adresse est nécessaire pour préparer et conduire les opérations de recensement de la population. La transition sera progressive pour porter les adresses issues de la BAN dans le l'application RORCAL pour la mise à jour du RIL (Répertoire des immeubles localisés) pour les communes de plus de 10 000 habitants.

De plus un outil d'export du RIL vers les BAL va être développé pour éviter les doubles saisies aux communes.

Pour pouvoir prendre en compte les nouveaux logements dans les opérations de recensement, il serait utile de disposer des Id-BAN dès les dépôts d'autorisation d'urbanisme (Permis d'aménager, permis de construire, ...) et déclarations de fin de travaux. A noter que le Référentiel national des bâtiments a lancé une démarche analogue pour inscrire l'Id-RNB dès les permis de construire.

Pour les petites communes (<10 000 habitants), l'expérimentation réalisée l'année dernière pour l'utilisation de la BAN pour la préparation de la collecte n'avait pas été concluante. Une nouvelle expérimentation est prévue sur l'utilisation de l'API BAN pour les communes changeant de mode de recensement en 2026 (passage de la commune à plus de 10 000 habitants). En 2026, 6 communes sont concernées.

3) La base SIRENE

La base SIRENE est adossée à la BAN depuis 2024, 32 millions d'adresses ont pu ainsi être rapprochées. Des travaux ont été initiés en 2026 sur la qualité des adresses en récupérant l'Id-BAN. Le plan d'action est le suivant :

- la récupération des Id- BAN dans le flux a été réalisé et est effectif dès maintenant ;
- la récupération des Id-BAN du stock des adresses se fera dans le courant de l'année 2027 ;
 - Remarque post-réunion : L'objectif sera ensuite de récupérer les changements d'adresse via une interrogation massive de la BAN. Toutefois, il n'est pas possible de faire de mise à jour dans Sirene de façon unilatérale, il nous faut nous coordonner avec les partenaires pour ne pas créer de divergences entre les registres qui bloqueraient les déclarants. Ce sujet sera discuté avec les partenaires en 2027 ;
- la diffusion de l'Id-BAN dans l'API Sirene et l'open data dès que le stock sera mis à jour.

A noter que si demande de changement d'adresse d'une entreprise provient de la commune, l'entreprise n'a pas à régler des frais de changement d'adresse.

Prochaine réunion

⇒ **La prochaine réunion du comité de déploiement se tiendra le 26 novembre à 14h00**